

DEVENEZ EXPOSANT RESTAURATION

FESTIVAL

Equestria

MAGIE DU CHEVAL
& DES ARTS

DU 20 AU 25 JUILLET

2027

Haras de Tarbes

dossier à retourner avant
le vendredi 4 décembre 2026
à 12 heures

Candidature • Offre • Tarifs •
Conditions • Règlement

TARBES ANIMATIONS
#tarbestourisme

3, Cours Gambetta 65000 TARBES
Tél : + 33 5 62 51 30 31 / + 33 5 62 51 85 48



CONTACT

Madame Chloé DEL TELL
Tél : + 33 5 62 51 85 40

chloe.deltell@tarbes-tourisme.fr
www.festivalequestria.com

EQUESTRIA, la magie d'un festival consacré à l'art équestre

En **2027**, le Festival Equestria - festival-equestria.com - célébrera trente et une années de passion, de créations originales, de rencontres entre cavaliers-artistes au service du **spectacle équestre**, de la **création artistique** et du partage avec le grand public.

Né au cœur des Pyrénées, à **Tarbes**, ville de tradition équestre, le festival Equestria a su s'imposer au fil des années, comme un événement **unique en son genre**, dédié au spectacle équestre.

C'est aujourd'hui le rendez-vous incontournable de plus de **50 000 festivaliers**, qui viennent en famille, vivre des moments inoubliables au plus près des chevaux, dans le cadre exceptionnel du **Haras de Tarbes**.

Les plus grands virtuoses de l'art équestre ont foulé les pistes d'Equestria et ont permis au fidèle public du festival de découvrir la richesse et la diversité du spectacle équestre.

Equestria, c'est bien plus qu'un événement : c'est une parenthèse enchantée, un rendez-vous **familial** et joyeux, porté par la beauté du cheval et la magie d'un lieu.

Un festival dans un écrin exceptionnel

Le Haras de Tarbes est un écrin de verdure exceptionnel de plus de huit hectares, fondé sous Napoléon, berceau de la race anglo-arabe.

Une **programmation exigeante** mêle chevaux, musique, danse, cirque et arts visuels.

C'est une expérience immersive et familiale, avec spectacles équestres, démonstrations et initiations, village gourmand et balades au plus près des chevaux.



VOTRE ACTIVITE DE RESTAURATION A EQUESTRIA :

Nous vous proposons de développer votre activité de restauration dans Le cadre exceptionnel du Haras de Tarbes et de venir à la rencontre du public d'Equestria.

La 31^{ème} édition du festival aura lieu du mardi 20 juillet au dimanche 25 juillet 2027 et sera ouverte au public aux heures suivantes :

- **Mardi 20 à jeudi 22 juillet 2027 : 16 heures – 1 heure,**
- **Vendredi 23 à dimanche 25 juillet 2027 : 12 heures – 1 heure.**

NOS FORMULES :

Les tarifs indiqués valent pour la totalité de l'évènement (*six jours*).

Inclus dans le tarif : une visite de contrôle APAVE (*électricité/gaz*) - une place de stationnement, gardiennage du site, fourniture de poubelles de tri, électricité (*prévoir des rallonges*) et accès à l'eau lorsque l'emplacement le permet.

Une deuxième visite du bureau de contrôle est facturée 200,00 € ad minima et si nécessaire.

Installations disponibles :	PU HT	PU TTC
Emplacement « <i>piste cour d'honneur</i> » <i>Ce site ne dispose pas d'évacuation d'eau.</i>	1 000,00 €	1 200,00 €
Emplacement « <i>allées du Haras de Tarbes</i> » <i>Ce site ne dispose pas d'évacuation d'eau.</i>	1 250,00 €	1 500,00 €
Emplacement « <i>piste village</i> »	2 100,00 €	2 520,00 €
Ajout d'une terrasse	5,00 € / m²	6,00 € / m²

Les entreprises de restauration installées sur les emplacements « piste cour d'honneur » et « allées du Haras de Tarbes » doivent être autonomes pour la gestion et l'évacuation des eaux usées.

Une caution de 500,00 € est demandée et à produire le mardi 20 juillet 2027 lors de l'état des lieux de remise de l'espace réservé.

INSTALLATIONS ANNEXES :

Pour l'ajout d'un ou plusieurs chapiteaux sur votre emplacement, merci de nous contacter directement afin d'obtenir un devis complémentaire aux tarifs indiqués.

Des chapiteaux peuvent être proposés pour accueillir notamment une cuisine, un espace de restauration, une réserve ou tout autre besoin lié à votre activité.

Les structures sont installées et démontées par un prestataire du festival. Il s'agit de chapiteaux de type Chambord « *chapeau chinois* », livrés nus, avec plancher et éclairage (*un point lumineux*).

L'aménagement intérieur, le mobilier et la décoration sont à la charge de l'exposant.

CONDITIONS D'INSTALLATION :

- Les tables et les chaises ne sont pas fournies.
Les coordonnées d'un loueur accrédité par le Festival Equestria seront communiquées si besoin.
 - Le nettoyage journalier des stands et des emplacements est à la charge de chaque exposant.
Les banderoles et les panneaux publicitaires sont interdits autour et sur le stand.
 - Toute extension de l'espace occupé est considérée comme une terrasse et sera facturée (*facture à payer immédiatement*).
Elle est soumise à l'accord express de l'organisateur.
Les surfaces réellement occupées seront contrôlées.
 - La conformité des installations électriques temporaires obéit à la norme NF C 15-100 ainsi qu'aux règles de sécurité des établissements recevant du public et du code du travail.
Chaque exposant doit mettre en place un disjoncteur différentiel 30 mA sur son stand ou son emplacement.
Les rallonges extérieures sont de trente mètres maximums.
 - Le stockage de gaz combustible se fait à l'extérieur et à trois mètres minimums de tout stand couvert ou véhicule. L'alimentation se fait en tube rigide après première détente avec détendeur – déclencheur sur chaque appareil.
 - Pour l'eau, prévoir un minimum de dix mètres pour l'arrivée et l'évacuation et une pompe de refoulement pour les eaux usées.
 - Une visite de contrôle, par le bureau de contrôle APAVE (*électricité*) est prévue et fournie par l'organisateur d'Equestria. En cas de non-conformité, la deuxième visite est facturée et à la charge du loueur.
 - Un état des lieux initial et contradictoire est dressé entre l'organisateur et le loueur qui a réservé un emplacement. Les dégâts constatés lors du montage et du démontage des stands seront facturés. Ils seront déduits de la caution demandée en début de festival à l'exposant responsable également de ses prestataires.
-

GESTION CALENDRAIRE DE L'INSTALLATION :

L'installation de chaque espace est possible :

- le lundi 19 juillet 2027 de 9 heures à 20 heures,
- le mardi 20 juillet 2027 de 8 heures à 15 heures.

L'installation doit être terminée pour le mardi 20 juillet 2027 à 15 heures. **Le site ouvre au public à 16 heures.**

Une commission de sécurité se réunira sur site le mardi 20 juillet 2027 (*horaire à préciser*). Chaque exposant devra être présent sur son stand.

Le démontage de chaque espace est possible :

- le lundi 26 juillet 2027 de 8 heures à 17 heures,
- le dimanche 25 juillet 2027 de 00 heure à 2 heures (*sur dérogation et demande expresse sollicitée auprès des organisateurs - nuit du dimanche au lundi*).

Les livraisons sont autorisées, tous les jours du Festival, jusqu'à une heure avant l'ouverture au public (*les livraisons ne peuvent se faire en camion lourd*). Les véhicules devront avoir quitter le site du Haras une heure avant l'ouverture au public.

ASSURANCE, RESPONSABILITE ET PRATIQUE :

A fournir avant vendredi 25 juin 2027 – 12 heures :

- **une attestation d'assurance et une attestation de vigilance URSAFF récentes.**
- **le numéro de plaque d'immatriculation pour accès parking – copie de la carte grise.**
- Sachant qu'aucun vol ou infraction n'engagera la responsabilité de l'organisateur, il est fortement recommandé à chaque exposant de contracter une assurance valable pour toute la durée du festival.
- L'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur (*vol, acte délictueux, dégradation, trouble causé par des tiers*).
- La sous location et la cession de stand sont interdites.
- En cas de litige, quant à la nature des objets exposés, la structure organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation de l'exposant.
- L'accès à un parking exposant est possible avec un macaron délivré par l'organisation. Le parking est non surveillé et l'hébergement est strictement interdit dans les véhicules.
- L'office de Tourisme – www.tarbes-tourisme.fr – peut conseiller pour la restauration et l'hébergement des personnels intervenant sur un stand.

ENGAGEMENTS ECORESPONSABLES :

Le Festival Equestria s'inscrit dans une démarche en faveur du développement durable.

Il s'agit de privilégier les produits locaux, de saison et, lorsque cela est possible, issus de l'agriculture biologique et de proposer au moins une alternative en protéine végétale pour la restauration.

Il y a lieu de ne pas utiliser de vaisselle en plastique jetable, de respecter les dispositifs de tri mis à disposition sur le site et de limiter le gaspillage alimentaire (*sacs antigaspillage, redistribution des invendus, etc.*).

Des équipements sont mis à la disposition des exposants en restauration : bacs de tri sélectif, colonnes à verre, fûts pour les huiles usagées.

REGLEMENTATION (*NON EXHAUSTIVE*)

- Les candidats devront respecter des normes strictes en matière d'hygiène, d'aménagement du véhicule et d'autorisations administratives.
Au moins une personne de l'équipe candidate doit posséder l'attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire.
L'activité manipulant des denrées animales doit être déclarée auprès de la Direction départementale de la protection des populations. L'organisation du stand et de l'emplacement doit appliquer le principe de la « *marche en avant dans le temps* » (*séparation chronologique des opérations sales et propres avec nettoyage approfondi*) en raison de l'espace restreint.
- L'emplacement doit inclure un point d'eau potable avec un lave-mains non manuel (*eau chaude / froide, savon, essuie-mains jetable*) et des surfaces lisses et lavables (*inox recommandé*).
- Si vous proposez une activité avec véhicule et qu'il a subi des modifications notables (*agencement intérieur, découpe*), le candidat doit disposer de l'homologation VASP (*Véhicule Automoteur Spécialisé*) mention « *magasin* » établie par la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- Les installations de gaz et d'électricité doivent respecter les normes en vigueur (*norme NF EN 1949 pour le gaz et NF C 15-100 pour l'électricité*) et être certifiées par le bureau de contrôle du Festival Equestria.
- Si votre société n'est pas établie à Tarbes, vous devez justifier d'une carte de commerçant ambulant pour exercer en dehors de la commune de domiciliation de votre entreprise, valable quatre ans et délivrée par la chambre de commerce et d'industrie ou la chambre des métiers et de l'artisanat.

RESTAURATION DES STAFFS ET DES ARTISTES :

Les candidats peuvent proposer des repas aux intervenants du Festival Equestria, dûment accrédités, au tarif de 14,00 € toutes taxes comprises par personne, comprenant plat - dessert – boisson ad minima.



Les repas sont pris en charge par Tarbes Animations, sur présentation d'une facture, du lundi 19 au dimanche 25 juillet - services de midi et du soir.

Chaque candidat retenu autorise Tarbes Animations à installer, sur un téléphone de son choix, une application électronique permettant de contrôler, recenser et facturer les tickets (*bon d'achat fournis sous forme de code barre aux staffs et artistes accrédités*).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UN STAND :

Votre proposition est à adresser par voie postale ou e-mail à :

Monsieur le Directeur de Tarbes Animations
 3, Cours Gambetta
 65000 TARBES
 E-mail : chloe.deltell@tarbes-tourisme.fr

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit avant le vendredi 4 décembre 2026 à 12 heures, quel que soit le mode de transmission (*courriel ou format papier*), et doivent comporter :

- le document bon de commande, tel qu'en annexe, complété,
- une description des prestations proposée en réponse au présent cahier des charges (*fourniture recommandée d'un dossier photographique, de menus et cartes avec mention des prix*),
- une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le candidat,
- un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
- une liste de référence ou de référents.

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives du candidat au vu de prestations similaires antérieurs,
- qualité et originalité des produits présentés,
- savoir-faire et démarche du créateur / artisan,
- valorisation des mets en circuit court,
- qualité et présentation du stand,
- choisir des produits locaux, de saison (*agriculture biologique à privilégier*)
- respecter le tri sélectif proposé sur le site (*bacs tri, verre, huile usagée, bio déchets, ...*)
- lutter contre le gaspillage alimentaire (*sac client anti gaspi, redistribution des invendus, ...*)
- cohérence avec l'univers et l'esprit du Festival Equestria.

Des informations techniques et administratives complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Chloé DELTELL

Chargée de Mission

Tél. : + 33 5 62 51 85 40

E-mail : chloe.deltell@tarbes-tourisme.fr

PLAN DU HARAS :



BON DE COMMANDE

Nom / Raison sociale	
Adresse	
Code postal / Ville	
SIRET	
Téléphone / Portable	
E-mail	
Nom affiché sur le stand	
Activité / produits proposés	
Fourchette de prix des produits	de € à €
Activité / produits proposés	Locaux ☐ Frais ☐ Bio ☐ Protéines végétales ☐
Dimensions food-truck / stand	Fermé : L..... × l..... m / Ouvert : L..... × l..... m
Besoins électricité	 A ou V — Monophasé ☐ Triphasé ☐
Matériel électrique installé	(friteuse, frigo, cafetière, tireuse...)
Besoins en eau	Autonome ☐ Arrivée d'eau ☐ Évacuation eaux usées ☐

Désignation	Quantité	PU HT	PU TTC
Emplacement « <i>piste cour d'honneur</i> »		1 000,00 €	1 200,00 €
Emplacement « <i>allées du Haras de Tarbes</i> »		1 250,00 €	1 500,00 €
Emplacement « <i>piste village</i> »		2 100,00 €	2 520,00 €
Ajout d'une terrasse		5,00 € / m ²	6,00 € / m ²
Total TTC – frais inclus			 €

Modalités de règlement :

- 50 % du montant toutes taxes comprises est dû à l'acceptation du dossier. Cet acompte est acquis à l'organisateur en cas de désistement de l'exposant. À défaut de règlement de l'acompte dans le délai imparti, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le stand à un autre exposant.
- Solde à régler impérativement avant le vendredi 25 juin 2027 à 12 heures — aucune occupation de stand ou d'espace ne sera possible sans solde réglé. À défaut de règlement du solde dans le délai imparti, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le stand à un autre exposant.
- Caution de 500,00 € demandée à l'entrée, restituée après démontage si aucune dégradation n'est constatée (*caution par chèque*).

Les paiements se font uniquement par virement à Tarbes Animations (acompte et solde) :

IBAN FR76 1690 6020 2351 0115 3026 763
BIC AGRIFRPP869

Nous adresser une copie de votre virement sur festivalequestria@tarbes-tourisme.fr – **aucun chèque accepté.**

« Je demande mon inscription au Festival Equestria. Je déclare avoir pris connaissance du dossier, du règlement, du bon de commande dont je possède un exemplaire, et en accepter sans restriction toutes les clauses. »

Fait à, le

Nom du responsable du stand :

Signature et cachet :